

Si le Canada veut réussir à relever les défis environnementaux, il faut que les gouvernements, l'industrie et le public arrêtent de se quereller devant les tribunaux et collaborent afin de trouver ensemble des stratégies respectueuses de l'environnement. Il faut mettre fin aux guerres de pouvoir entre les innombrables organismes fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'occupent d'environnement et créer des partenariats entre ces divers organismes et le public afin que tous ces intervenants puissent atteindre leurs objectifs communs en matière d'environnement¹⁰.

C. LA DÉMARCHE DU COMITÉ

1.20 Notre rapport ne se limite pas à l'analyse, dans une perspective environnementale, des propositions formulées par le gouvernement dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Ce n'est pas non plus un examen fondamental de la façon dont, dans un monde idéal, la constitution canadienne pourrait le mieux possible répondre aux besoins de l'environnement et du développement durable. Les recommandations du Comité voient la réforme constitutionnelle dans l'optique d'une évolution, et non d'une révolution dans le domaine de l'environnement, et cela pour trois grandes raisons.

1.21 Tout d'abord, nous pensons ainsi tenir compte de la réalité politique de l'heure. Tant les spécialistes que le grand public considèrent l'environnement comme un secteur auquel on doit donner la priorité. Mais la capacité d'agir ne dépend pas surtout de la réforme constitutionnelle. Dans le cadre du débat constitutionnel actuel, l'environnement n'a pas le même degré d'urgence que «la société distincte» du Québec, la réforme du Sénat ou l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

1.22 Deuxièmement, comme on l'a déjà indiqué (par. 1.7 à 1.10), la perception de l'environnement chez les scientifiques et le grand public s'est modifiée et s'est considérablement élargie depuis quelques décennies, et il est tout à fait probable qu'elle va continuer à le faire. C'est ce qu'a souligné avec force M. MacMillan, ancien ministre de l'Environnement (1985-1988) :

L'environnement est un enjeu d'une telle complexité et qui évolue si rapidement que je doute que nous puissions, en septembre 1991, tenir compte de tout ce qui pourra se produire et trouver une formule immuable qui nous servira toujours. Les choses ont tellement changé depuis que j'ai quitté mon poste de ministre. . . Pouvons-nous vraiment imaginer ce que l'avenir nous réserve? En l'an 2000, quelqu'un sera assis à ma place, à réfléchir à ce qui se passait en 1991 et il sera incapable de s'identifier à notre situation, car le monde aura trop changé en matière d'environnement¹¹.

1.23 Enfin, nous avons de bonnes raisons de penser que l'état présent des affaires constitutionnelles nous pousse dans le même sens. Cette opinion a été exprimée par l'actuel ministre de l'Environnement, qui est bien placé pour évaluer à la fois les possibilités offertes et les frustrations subies :

Je crois que le régime fédéral a fourni le meilleur cadre — le cadre le plus flexible — pour atteindre nos objectifs régionaux et individuels. Ce ne sera pas un processus dicté par les gouvernements qui nous permettra de parvenir au développement durable comme société. . . Nous devons être solidaires de notre environnement.

¹⁰ Fascicule n° 12, p. 8.

¹¹ Fascicule n° 6, pp. 44-45.